

**CARREFOUR D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC SOCIAL (CAPS)  
4 rue Léon Parisot  
54110 Rosières aux salines  
Tél : 03 83 48 14 12**

**DREAL Alsace, Champagne-  
Ardenne, Lorraine  
2, rue Augustin FRESNEL  
BP 95038  
57071 Metz Cedex 1**

## **Demande de dérogation espèces protégées**

**Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)**

**Château de Brabois – 54 600 Villers les Nancy**

### **Dossier technique**



# Sommaire

---

## **Avant-propos :**

- Porteur du projet
- Description du projet

**1** Rappel de la réglementation sur les espèces protégées

**2** Historique

**3** Inventaire

**4** Mesures compensatoires

**5** Conclusion

**6** Annexes

**7** Informations complémentaires

## **Avant-propos :**

**Porteur du projet :** le CAPS est un établissement public social et médico-social (Fonction Publique Hospitalière) dont la vocation consiste à accompagner les personnes handicapées et/ou âgées dans leur parcours individuel tout en favorisant leur autonomie et leur insertion sociale sur le milieu ordinaire de vie.

Le CAPS assure actuellement la gestion de **35 services** implantés sur 19 sites en Meurthe-et-Moselle (54) et 1 dans la Marne (51).

Ils sont placés sous la responsabilité du Directeur général avec l'appui de directeurs de pôles (Accueil Spécialisé, Médico-Social, Travail Adapté et Insertion, site de Châlons-en-Champagne, Finances, Patrimoine et Sécurité, Ressources Humaines et Développement/Offre) et des chefs de service.

**Description du projet :** Création d'un « Carrefour inclusif et de lien social » autour de 4 actions mutualisables :

1. **ESAT Hôtel** pour l'hébergement non médicalisé de patients, de familles et proches de patients hospitalisés et tout autre public ;
2. **ESAT Restauration** : ouvert à tous,
3. **Résidence hôtelière (habitat inclusif)** en faveur de personnes vieillissantes ;
4. **ESAT « CM2V Brabois » - Services aux entreprises** : salles.....

**Implantation géographique :** Château de Brabois à Villers les Nancy.

**Superficie des bâtiments :** 1 700 m<sup>2</sup> environ aménageables

**Statut du dispositif :** 100 % ESAT (redéploiement de places)

## **1 - Rappel de la réglementation sur les espèces protégées**

Les espèces comme les hirondelles sont protégées au titre au titre des articles L 411-1 à 412-1 du code de l'environnement et par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009, version consolidée du 17 juin 2016, fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Cet arrêté précise dans son article 3 :

*« Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée dans l'arrêté :*

*I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :*

*— la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;  
— la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;*

*— la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.*

*II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »*

## **2- Historique**

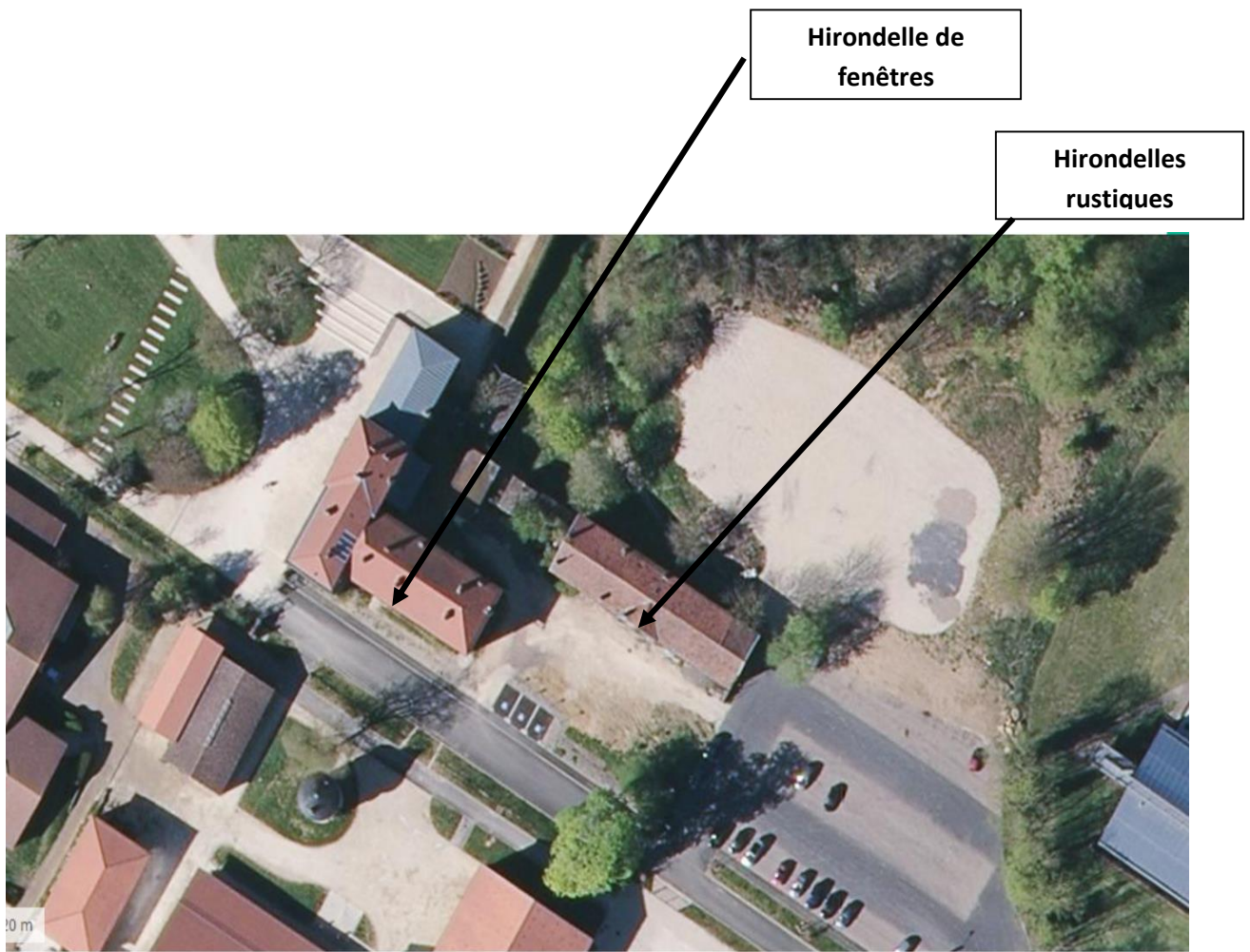
Le site est constitué d'un ensemble de bâtiments dont une bâtisse appelée « Château » actuellement désaffectée dont le dernier usage était un restaurant.

D'autres bâtiments sont utilisés par le centre équestre (Éperon de Nancy) avec écuries, manèges, granges. L'ensemble s'apparente à un corps de ferme et la présence de chevaux est permanente sur le site. Un parc de plusieurs hectares avec des prairies jouxte ce site. Cette configuration est très favorable à la présence d'insectes volants dont les Hirondelles s'alimentent.

Dans le cadre de la rénovation du château de Brabois et de ses annexes, pour la réalisation d'un ensemble de restauration et d'hébergement à caractère social, la réfection des bâtiments nécessite la dépose de nids d'Hirondelles de fenêtres et rustiques.

Le château situé sur les communes de Villers les Nancy et Vandoeuvre est connu pour la présence depuis de nombreuses années des 2 espèces d'Hirondelle. La consultation de la base de données Faune-Lorraine, confirme leurs présences depuis de nombreuses années.

Nous demandons donc **l'autorisation de déposer les nids.**



### Inventaire

Un inventaire de l'ensemble des bâtiments, réalisé par Monsieur Francis Dupuy et Monsieur Gérard Jouaville de la LPO a permis de noter la présence **de 6 nids d'Hirondelles de fenêtre occupés lors de la dernière saison de reproduction sur le château et 5 nids d'Hirondelles rustiques dans les anciennes écuries.**

Il faut également noter la présence **d'un nid d'hirondelle à l'intérieur du Château.**

## Mesures compensatoires sur avis des ornithologues

### Centre équestre



### Le centre équestre

#### 1/ Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*)

Cet ensemble de bâtiments accueille plus de 50 nids d'Hirondelles de fenêtre, ce qui est remarquable.

Le bâtiment concerné par le projet de rénovation du CAPS accueille actuellement **6 nids**.

Sur l'ensemble des bâtiments non concernés par les travaux, ce sont plus de 40 nids qui sont recensés. On observe aussi des amorces de construction de nids non terminées qu'on peut imputer à la sécheresse du printemps et de l'été 2019. Sur un bâtiment le nombre de nids est faible et mériterait d'être renforcé.

Un soutien expérimental a été apporté à la population par l'installation d'un « bac à boue » dans le périmètre du centre équestre au printemps 2019 (conception : Jean-Michel Kopp, Bruna Chiapello / réalisation Métropole du Grand Nancy). L'effet de cette installation n'a pas été encore mesuré.

Nous avons eu des retours d'expérience très positifs sur l'installation de nichoirs en béton de bois sur les communes de Arroye-et-Han, Laxou et de Pompey (Jean-Michel Kopp, Bruna Chiapello). Lorsque les nids artificiels sont installés au sein d'une colonie

d'Hirondelles ils sont utilisés très rapidement : quand la colonie est dynamique, quelques nichoirs sont utilisés dès la première année. Leur solidité sécurise l'élevage des nichées (pas de chute de nid). De plus, ils économisent beaucoup de temps et d'énergie aux parents qui peuvent démarrer la ponte et la couvaison dès le retour de migration. Évidemment, lors de printemps secs et sans boue compromettant la réparation ou la construction de nids naturels, leur utilité est indéniable.

6 nids d'Hirondelles de fenêtre sont concernés par la rénovation du bâtiment appelé Château.

La réfection des enduits et les changements de fenêtres, à partir de l'automne 2020, ne permettront peut-être pas aux Hirondelles d'effectuer leur cycle de reproduction au printemps 2021.

Pour cette raison, nous proposons d'installer dès le printemps 2020 et avant l'installation des Hirondelles, **12 nichoirs artificiels** dans un rayon de 50 m sur les bâtiments voisins de l'Éperon où des nids naturels sont déjà présents.

A la fin des travaux de rénovation 12 nids artificiels seront posés sur le château. Ainsi la **pose de 24 nids artificiels apportera un réel soutien à cette population d'Hirondelles de fenêtres.**

**NOTA** : Il sera demandé à l'entreprise qui rénovera la façade de ne pas lisser le crépi en haut des murs où les Hirondelles pourront construire par la suite.

En effet, un crépi très grossier permet de créer des reliefs et rugosités qui favoriseront l'accroche de nids naturels.

## **2/ Hirondelles de rustique (*Hirundo rustica*)**

Il existe un second bâtiment concerné par les travaux de rénovation appelé « écuries du Château » qui accueille **5 nids d'Hirondelles rustique.**

Cette espèce est plus fragile et rurale, de plus la colonie est réduite. Nous avons recensé également **1 nid naturel d'Hirondelles rustique** dans un bâtiment du centre équestre.

Nous proposons d'installer **10 nids artificiels spécifiques aux Hirondelles rustique**, dans ce bâtiment dès le printemps 2020.

Nous espérons ainsi conforter la colonie existante par la pose de ces nids artificiels et pérenniser cette petite population.

Plusieurs éléments incitent à la prudence quant à la réussite de ce déménagement obligatoire **si** le bâtiment devrait être démoli : c'est une petite population, l'espèce est en forte régression en Lorraine et alentour.

Pour inciter les Hirondelles à visiter l'écurie de l'Éperon aménagée, nous installerons un dispositif sonore émettant le chant des Hirondelles de cheminées à certaines heures de la journée. La ville de Vandœuvre mettra à disposition ce matériel, Francis Dupuy se chargera de la maintenance en 2020.

Nous bénéficions d'une année d'expérimentation et d'observation pour évaluer l'effet des nids artificiels. Si au moins un second couple investit l'écurie de l'Éperon équipée de nichoirs artificiels ce serait un indicateur que la compensation à la destruction pourra fonctionner.

## **Conclusion**

Les nids artificiels béton bois, (voir annexes) sont, lorsqu'ils sont posés dans de bonnes conditions, une bonne alternative à la destruction des nids naturels.

Toutefois des mesures compensatoires complémentaires pourront être apportées si besoin.

Un inventaire sera réalisé au cours des 3 prochaines saisons de reproduction.



## Annexes

Nichoir béton bois Hironde de fenêtre



Nichoir béton bois Hironde rustique



**STATUT DE CONSERVATION :**

- Espèce protégée en déclin.
- Liste rouge NT.

**Bâtiment accueillant les nids d'Hirondelles de fenêtre**



**Bâtiment accueillant les Hirondelles de cheminée**



**Informations complémentaires**

- Région Grand Est
- Département de la Meurthe et Moselle
- Métropole du Grand Nancy
- Communes de Villers-lès-Nancy/Vandoeuvre-lès Nancy.
- Site du Château de Brabois (Technopole Henri Poincaré).